PROVINCE DE QUEBEC
COMTÉ LAC-SAINT-JEAN EST
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX

Séance ordinaire du 3 septembre 2013

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix tenue le 3 septembre 2013, à 19 h 30, à la salle du conseil municipal de la Mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers:	Évans Potvin	Jean-Louis Tremblay
	José Dufour	Bernard Pedneault
Sont absents :	Eugène Roy	Sylvain Bergeron

Formant quorum sous la présidence de madame Lili Simard, mairesse.

Sont aussi présents: Le greffier, Mario Bouchard
La directrice générale, Marie-Hélène Boily

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, madame la mairesse, ouvre la séance.

2. 212.09.2013 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013.

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2013.

4. Rapport des activités du conseil :

4.1. Administration et développement :
- 4.1.1. Approbation de la liste des comptes.
- 4.1.2. Adoption du règlement numéro 152-2013 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 607 615 $ afin de financer la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans le cadre de ses travaux d'agrandissement et de rénovation des infrastructures du centre récréotouristique le Rigolet.
- 4.1.3. Réaffectation budgétaire – Mise à niveau des parcs.
- 4.1.4. Intention du conseil municipal règlement d'emprunt 145-2013 - Réalisation des travaux revitalisation rue St-Antoine.

4.2. Gestion du territoire :
- 4.2.1. Adoption du premier projet de règlement numéro 151-2013 modifiant le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur.
- 4.2.2. Octroi d'un contrat de scellement de fissures d'asphalte à la compagnie Scellement de fissures d'asphalte inc.
- 4.2.3. Autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation – Pavage 2e rang Ouest sur une longueur de 405 mètres.
- 4.2.4. Appropriation au fonds carrière et sablière – Pavage 2e rang Ouest sur une longueur de 405 mètres.
- 4.2.5. Demande de dérogation mineure numéro 102-2013 soumise par madame Guylaine Dufour pour la propriété sise au 214, rue Saint-Georges.
- 4.2.6. Appui à l'inscription du Fjord du Saguenay à la liste indicative canadienne de parcs Canada « Ensemble nous y croyons… ».
- 4.2.7. Appropriation au fonds carrière et sablière - Octroi de contrat Inter-Cité Construction – Location d'un épandeur à granulats.
- 4.2.8. Octroi d'un contrat aux arpenteurs Girard, Tremblay, Gilbert – Plans d'implantation et régularisation de l'occupation des lieux projet d'agrandissement le Rigolet.
- 4.2.9. Octroi d'un contrat Roche ltée - Groupe-conseil – Caractérisation environnementale développement résidentiel Quartier du Quai.

4.2.10. Ajout de deux (2) panneaux d'arrêt intersection rues des Lilas et St-Antoine.

4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
4.3.1. Octroi d'un contrat Produits chimiques State Ltée – Conformité à la réglementation sur les tours de refroidissement aréna municipal;
4.3.2. Octroi d'une contribution financière Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité – Festival d'automne;
4.3.3. Mandat projet de réfection piscine municipale;
4.3.4. Autorisation d'une entente à intervenir avec le Village famille sur glace – Financement de l'achat de la yourte.
4.3.5. Modification demande au Programme de mise en valeur du milieu forestier Volet II 2012-2013 – Vélo de montagne.

4.4. Rapport des activités du conseil :
4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions.

5. Dépôt de la correspondance.
6. Affaires nouvelles :
6.1 Motion de félicitations femmes entrepreneures participantes au Tacon-Site de l'Entreprenariat.
7. Période de questions des citoyens.
8. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

3. 213.09.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2013 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

3.1 213.1.09.2013 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2013

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2013 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2013 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL
4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

4.1.1 214.09.2013 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Claude Brassard, trésorière adjointe, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

_____
Mme Claude Brassard
Trésorière adjointe

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault a procédé à la vérification des comptes.

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 6 août au 3 septembre 2013 laquelle totalise la somme de 488 668,15$.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 215.09.2013 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 152-2013 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT D'UNE SOMME DE 607 615 $ AFIN DE FINANCER LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX DANS LE CADRE DE SES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'adopter le règlement numéro 152-2013 décrétant une dépense et un emprunt d'une somme de 607 615 $ afin de financer la Société des loisirs de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix dans le cadre de ses travaux d'agrandissement et de rénovation des infrastructures du centre récréotouristique le Rigolet. Ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 216.09.2013 RÉAFFECTATION BUDGÉTAIRE – MISE À NIVEAU DES PARCS 2013

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'affecter une somme de 15 500 $ à même le surplus accumulé de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix afin de réaliser la troisième phase du projet de mise à niveau des parcs 2013 dont les travaux sont les suivants :

Aménagement du terrain de micro soccer secteur Lac-à-la-Croix :	6 500 $
Concept, affichage et signalisation :	3 500 $
Éclairage skate parc :	3 000 $
Éclairage patinoire secteur Lac-à-la-Croix :	2 500 $

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 217.09.2013 INTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL RÈGLEMENT D'EMPRUNT 145-2013 – RÉALISATION DES TRAVAUX DE REVITALISATION DE LA RUE ST-ANTOINE

Considérant que lors d'une séance tenue le 6 mai 2013, le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt numéro 145-2013 décrétant des travaux de revitalisation de la rue St-Antoine et un emprunt de 400 000 $ sur une période de vingt (20) ans;

Considérant que ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 14 août 2013;

Considérant que la démarche de revitaliser la rue St-Antoine ne fait pas l'unanimité au sein de la population;

Considérant que le conseil municipal considère qu'il est souhaitable de ne pas entreprendre les travaux décrétés au règlement d'emprunt.

À ces causes, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour de ne pas entreprendre les travaux de revitalisation de la rue St-Antoine tels que décrétés au règlement d'emprunt numéro 145-2013.

4.2 GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 218.09.2013 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 151-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'adopter le premier projet de règlement numéro 151-2013 modifiant le règlement de zonage et ses amendements en vigueur en vue d'interdire l'implantation de stations-services à l'intérieur de l'ensemble des zones CV. Ce premier projet de règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 219.09.2013 OCTROI D'UN CONTRAT DE SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE À LA COMPAGNIE SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC.

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d'autoriser la compagnie Scellement de fissures d'asphalte inc. à procéder au scellement de fissures d'asphalte sur le rang Ste-Anne, la rue St-Isidore et le 2e rang, le tout pour la somme de 5 000 $ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 20 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 220.09.2013 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – PAVAGE 2E RANG OUEST SUR UNE LONGUEUR DE 405 MÈTRES

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'autoriser monsieur Mario Bouchard, greffier à aller en appel d'offres sur invitation pour le pavage du 2e rang Ouest sur une longueur de 405 mètres, le tout suite à l'annonce d'une subvention du ministre des Transports pour l'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 221.09.2013 APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIÈRE PAVAGE 2E RANG OUEST SUR UNE LONGUEUR DE 405 MÈTRES

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'approprier un montant de 30 000 $ au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières) pour des travaux de pavage d'une partie du 2e rang Ouest.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 222.09.2013 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 102-2013 SOUMISE PAR MADAME GUYLAINE DUFOUR POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 214, RUE SAINT-GEORGES

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 102-2013, soumise par madame Guylaine Dufour autorisant l'implantation de la résidence existante qui se situe à une distance de 1,34 mètre de la limite latérale Est de la propriété plutôt qu'à 3 mètres tel que prescrit à l'article 5.2.2 du règlement de zonage numéro 22-99 (dérogation de 1,6 mètre).

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiment rédigé le 29 août 2013 et de la recommandation donnée par le Comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 28 août 2013) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil, monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour :

Que la demande de dérogation mineure numéro 102-2013, soumise par madame Guylaine Dufour soit et est acceptée par la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix en regard des éléments inscrits à la résolution du comité consultatif d'urbanisme de la séance tenue le 28 août, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 223.09.2013 APPUI À L'INSCRIPTION DU FJORD DU SAGUENAY À LA LISTE INDICATIVE CANADIENNE PARCS CANADA « ENSEMBLE NOUS Y CROYONS…»

Considérant qu'un rêve datant de 2004 et relancé par l'étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en terme notamment d'authenticité et d'intégrité;

Considérant que d'autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique et un lieu d'occupation datant de près de 8 000 ans;
- présence du parc national du Fjord-du-Saguenay et du parc marin Saguenay-Saint-Laurent et la concertation des gouvernements fédéral et provincial de la gestion de ce territoire;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude.

Considérant les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en matière d'attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

Considérant que le comité « Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial » créé en 2010 qui a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

Considérant que le comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants (19) des régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Charlevoix et des Communautés innues (MRC, ATR, SEPAQ, Promotion Saguenay…);

Considérant que le comité détient l'appui de l'Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations innues, des régions concernées;

Considérant que préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne.

À ces causes, monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'appuyer le comité de promotion « Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement canadien ceci en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 224.09.2013 APPROPRIATION AU FONDS CARRIÈRE ET SABLIÈRE OCTROI DE CONTRAT INTER-CITÉ CONSTRUCTION – LOCATION D'UN ÉPANDEUR À GRANULATS – RECHARGEMENT ROUTE ST-ANDRÉ

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay :

D'autoriser afin de procéder au rechargement de la route St-André la location d'un épandeur à granulats auprès d'Inter-Cité Construction pour la somme de 7 770 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 9 avril 2013;

D'approprier cette somme au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (carrières et sablières).

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 225.09.2013 OCTROI D'UN CONTRAT AUX ARPENTEURS GÉOMÈTRES GIRARD, TREMBLAY, GILBERT – PRÉPARATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET RÉGULARISATION D'OCCUPATION DES LIEUX PROJET D'AGRANDISSEMENT LE RIGOLET

Monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'autoriser les arpenteurs géomètres Girard, Tremblay, Gilbert à régulariser l'occupation des lieux en lien avec le projet d'agrandissement le Rigolet, à établir un nouveau bail avec Rio Tinto Alcan et à préparer un plan d'implantation de l'agrandissement pour la somme de 11 295 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 14 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 226.09.2013 OCTROI D'UN CONTRAT ROCHE LTÉE - GROUPE-CONSEIL – CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE QUARTIER DU QUAI

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser Roche ltée - Groupe-conseil à préparer un rapport de caractérisation environnementale du site du quartier du quai dans le cadre d'un développement domiciliaire pour la somme approximative de 3 800$, le tout tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 29 août 2013 - projet n^{o}: 065805.003-320.

Adoptée à l'unanimité

4.2.10 227.09.2013 AJOUT DE DEUX (2) PANNEAUX D'ARRÊT INTERSECTION RUES ST-ANTOINE ET DES LILAS

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour d'autoriser, aux fins d'accroître la sécurité à l'intersection des rues St-Antoine et des Lilas, l'ajout de deux (2) panneaux d'arrêt.

Adoptée à l'unanimité

4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITE DE VIE

4.3.1 228.09.2013 OCTROI D'UN CONTRAT PRODUITS CHIMIQUES STATE LTEE – CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION SUR LES TOURS DE REFROIDISSEMENT ARÉNA MUNICIPAL

Monsieur le conseiller José Dufour propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'octroyer le contrat pour fins de conformité à la réglementation sur les tours de refroidissement à l'aréna municipal à Produits chimiques State Ltee pour la somme de 2 924 $ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 21 août 2013.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2 229.09.2013 OCTROI D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ – FESTIVAL D'AUTOMNE

Monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay d'octroyer au Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité dans le cadre de du festival d'automne dont les activités sont ouvertes au grand public les contributions financières suivantes :

- Une contribution de 2 100 $ provenant des activités financières comme contribution spéciale à une activité de financement dans le cadre de la restructuration;
- Assumer une location de chapiteau pour une somme de 400 $;
- Assumer un montant de 200 $ toutes taxes incluses pour la sécurité;
- Accorder le prêt et la livraison ainsi que le retour du matériel logistique requis dont la valeur est estimée à 300 $.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 230.09.2013 MANDAT PROJET DE RÉFECTION PISCINE MUNICIPALE

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller José Dufour de mandater madame Marie-Hélène Boily, directrice générale et monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à procéder à l'élaboration de scénarios en vue de la réfection de la piscine municipale existante dans le secteur de Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 231.09.2013 AUTORISATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE VILLAGE FAMILLE SUR GLACE – FINANCEMENT DE L'ACHAT DE LA YOURTE

Considérant que le 5 décembre 2011, le conseil municipal autorisait le versement d'une somme de 5 000 $ au Village familles sur glace pour l'acquisition d'une yourte sous forme d'avance de fonds remboursable sur une période de trois (3) ans;

Considérant qu'en date des présentes, le Village familles sur glaces n'a pas été en mesure de rencontrer cette obligation et n'a donc effectué aucun remboursement à la Ville;

Considérant que le Village famille sur glace s'adresse au conseil municipal en lui proposant de réduire annuellement de 1 000 $ sa contribution d'aide au fonctionnement en contrepartie du remboursement de l'avance de fonds pour l'acquisition de la yourte;

Considérant que celui-ci propose d'appliquer cette mesure pour les cinq (5) prochaines années, et ce, à compter de l'année financière 2013.

À ces causes, monsieur le conseiller Bernard Pedneault propose, appuyé par monsieur le conseiller Evans Potvin d'annuler la dette de 5 000 $ du Village famille sur glace pour le remboursement de la yourte, de diminuer à 1 000 $ la contribution annuelle d'aide au fonctionnement et d'établir une entente de services.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 232.09.2013 MODIFICATION DEMANDE AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER VOLET II 2012-2013 – VÉLO DE MONTAGNE

Considérant les disponibilités financières dont la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est admissible dans le Programme de mise en valeur du milieu forestier Volet II 2012-2013;

Considérant le projet de développent de sentiers de Vélo de montagne d'une longueur totale approximative de 11 km sur le terrain dont bénéficie la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix via le bail #396 avec la compagnie Rio Tinto Alcan;

Considérant les ententes préalables avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

À ces causes, monsieur le conseiller Evans Potvin propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault :

D’annuler les résolutions numéros 177.07.2013 et 261.10.2012;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie à déposer un projet pour l’instauration d’un parcours de vélo de montagne secteur du « banc de sable » de type récréatif auprès de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II - de 2012-2013 et s’engage à défrayer 10 % des coûts totaux du projet jusqu’à un maximum de 2 750 $ sur un projet estimé à 30 250 $;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix s’engage à défrayer tout dépassement de coût associé au projet s’il y a lieu ;

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise monsieur Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie et madame Lili Simard, mairesse à signer une entente à intervenir avec Rio Tinto Alcan pour la réalisation du projet conformément au bail # 396.

Adoptée à l’unanimité

4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

Madame la mairesse dresse le rapport des activités du conseil municipal.

- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Réunions Véloroute des Bleuets
- Conférence de presse – Annonce de la subvention du Rigolet
- Vérification des comptes de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Messe à l’ancienne à la paroisse Ste-Croix
- Femmes et entreprenariat – Tacon-Site
- Représentation Milot en rodéo
- Rencontres de citoyens
- Comité consultatif d’urbanisme

4.4.1 233.09.2013 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS

Monsieur le conseiller Jean-Louis Tremblay propose, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Pedneault d’autoriser, en vertu des articles 4, 8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions suivantes:

Chambre et Jeune Chambre de commerce et d’industrie Lac-Saint-Jean-Est – Gala des Lauréats 2013	2 billets 220 $
Croix-Rouge - Don tragédie ferroviaire à Lac Mégantic	1 000 $
Société d’Histoire du Lac-Saint-Jean – Souper bénéfice	2 billets 200 $
Municipalité d’Hébertville – Spectacle de Daniel Boucher	2 billets 30 $

Adoptée à l’unanimité

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 234.09.2013 MOTION DE FÉLICITATIONS FEMMES ENTREPRENEURES PARTICIPANTES AU TACON-SITE DE L’ENTREPRENARIAT

Monsieur le conseiller Evans Potvin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de mesdames Nathalie Côté, Manon Simard, Rachelle Maltais et Marie-Hélène Gagné, femmes entrepreneures participantes à l'édification du Tacon-Site de l'entreprenariat lequel révèle et met en valeur des femmes qui se démarquent par leur qualité et leur parcours entreprenarial.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Projet de rénovation du Rigolet – Subvention DEC Canada
- Revitalisation Rue St-Antoine
- Problématique de cohabitation – Vélo et circulation agricole dans le 2e Rang Ouest – Solution pour la sécurité
- Ilot de quenouilles flottant à la dérive sur les lacs à la-Croix
- Plusieurs arbres de brisés à l'arboretum, principalement à la base
- Problématique des goélands sur le toit de l'aréna et à la plage du Rigolet

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, monsieur de conseiller Jean-Louis Tremblay propose que la présente séance soit levée.

Lili Simard, mairesse

Mario Bouchard, greffier